



MINISTÈRE DE L' ALIMENTATION, DE L' AGRICULTURE ET DE LA PÊCHE

Direction générale de l'alimentation  
Service de la coordination des actions sanitaires  
Sous-direction des politiques sanitaires transversales  
Bureau de la maîtrise d'ouvrage des systèmes d'information de l'alimentation

## La téléprocédure de déclaration des visites sanitaires

### Mode d'emploi à l'intention des Vétérinaires Sanitaires

La téléprocédure VSB (visites sanitaires) permet à chaque vétérinaire sanitaire concerné par les visites sanitaires d'enregistrer les résultats des interventions qu'il a réalisées via un formulaire de compte rendu.

Ces informations sont intégrées à la base de données nationale SIGAL, où elles sont à la disposition de la DGAL et des services vétérinaires départementaux pour analyse des données et mise en paiement des interventions.

La téléprocédure a été ouverte à tous les vétérinaires sanitaires le 26 mai 2008 et a fait l'objet d'une évolution, **la nouvelle version a été mise en production le 30 décembre 2009.**

Le vétérinaire sanitaire accède avec son navigateur habituel au site via le portail du ministère de l'agriculture <http://mesdemarches.agriculture.gouv.fr> en suivant l'un des chemins suivants :

- Accueil ('Thématique') > Santé et protection des animaux > Animaux d'élevage > Téléprocédure VSB > Accéder au site
- Accueil ('Se connecter à des services sécurisés') > Se connecter à un service > Visite Sanitaire Bovine (VSB)
- Tapez « VSB » dans le champ 'Rechercher'

Les premiers 'clics' de connexion sont décrits à l'Annexe I.

Les règles d'authentification (*identification sécurisée du vétérinaire sanitaire*) figurent à l'Annexe II.

Les modalités d'utilisation de la téléprocédure proprement dite figurent à l'Annexe III.

Les éventuels problèmes de connexion liés à la gestion des certificats par votre navigateur sont traités à l'Annexe IV.

Les préconisations techniques concernant les matériels informatiques à utiliser sont présentées à l'Annexe V.

Et enfin vous pourrez visualiser un schéma de la navigation générale de la téléprocédure VSB à l'Annexe VI.

## Annexe I :

### PREMIERE CONNEXION

**Avertissement :** La téléprocédure est disponible chaque jour entre 4h00 et 23h30.

Pour accéder à la téléprocédure, il suffit d'ouvrir un navigateur et de saisir l'adresse suivante :

<http://mesdemarches.agriculture.gouv.fr>

Sur le site, vous pouvez suivre le chemin suivant :

Accueil ('Thématique') > Santé et protection des animaux > Animaux d'élevage > Téléprocédure VSB > Accéder au site (cliquez, une nouvelle fenêtre s'ouvre : le portail d'authentification pour accéder à la téléprocédure VSB)

**MES DÉMARCHES**  
Le portail des téléprocédures et des téléservices  
du ministère de l'Alimentation, de l'Agriculture et de la Pêche

Accueil | Thématique | Mes dossiers en ligne | Besoin d'aide

L'internet du ministère | Mes démarches en ligne | Les offres d'emploi | La statistique agricole

Rechercher

**Thématique**

- > Alimentation
- > Conditionnalité
- > Enquêtes statistiques
- > Environnement - Développement des territoires ruraux
- > Entreprises agricoles
- > Formation - Insertion
- > Forêt - Bois
- > Pêche - Aquaculture
- > Protection sociale
- > Recrutement - Concours
- > Santé et protection des animaux
- > Santé et protection des végétaux
- > Régimes d'aides d'Etat : projets de notification ou d'information à l'UE

**Procédures les plus consultées**

- > Voir les procédures les plus utilisées

Le portail "Mesdemarches", vous offre accès à l'ensemble des démarches en ligne proposées par le ministère de l'agriculture et de la pêche et par ses partenaires.

En particulier vous pourrez, après identification, suivre en ligne l'état d'avancement de l'instruction de vos dossiers d'aides et de droits à l'aide de la rubrique "Mes dossiers en ligne".

**Actualité**

**Clauses de transfert de DPU pour la campagne 2010**  
Documents permettant le transfert de droits à paiement unique (DPU) publié le lundi 04 janvier 2010

**Formulaires de certificats de capture pour les exportations de produits de la pêche à partir du territoire communautaire français**  
publié le lundi 04 janvier 2010

**Formulaires de certificats de capture pour les pays et territoires d'outre-mer (PTOM) au sens de l'annexe II du Traité de l'Union européenne :**  
Nouvelle Calédonie, Mayotte, Polynésie française, Terres australes et antarctiques françaises, Saint-Pierre et Miquelon, Wallis et Futuna publié le lundi 04 janvier 2010

**Notice de remplissage des formulaires de certificat de captures et des documents complémentaires**  
publié le lundi 04 janvier 2010

**Formulaires liés aux notifications préalables d'entrée des navires de pêches de pays tiers dans les ports désignés français et aux déclarations de débarquement ou de transbordement**  
publié le lundi 04 janvier 2010

[Toute l'actualité](#)

**Se connecter à des services sécurisés**

[Se connecter à un service](#)

Créer ou activer mon compte

Retrouver mon mot de passe

**Mes dossiers en ligne**

[Consulter mes dossiers](#)

**Informations départementales**

Trouver mes informations départementales

**Liens utiles**

MSA

Office de d'élevage

Viniflor

Chambre d'agriculture

Portail enseignement agricole

INAO

ADASEA

ONCFS

Agence de services et de paiement

Accueil > Thématique > Santé et protection des animaux > Animaux d'élevage

**Animaux d'élevage**

- > **EXPADOH**  
(Exportation d'Animaux vivants et de Dénrées Ouvert sur le Net) Ce service permet la mise en ligne et la consultation des informations et des documents relatifs aux conditions sanitaires d'exportation vers les pays tiers.
- > **IMPADOH**  
(Importation d'Animaux vivants et de Dénrées Ouvert sur le Net) Ce service permet la mise en ligne et la consultation des informations et des documents relatifs aux conditions sanitaires d'importation en provenance des pays tiers (hors UE).
- > **Téléprocédure FCO**  
Filière catanbale suisse (FCO)
- > **Téléprocédure VSB**  
Viste Sanitaire Bovine (VSB)

Accueil > Thématique > Santé et protection des animaux > Animaux d'élevage

**Téléprocédure VSB**

La téléprocédure "Viste Sanitaire Bovine" (VSB) permet à chaque vétérinaire sanitaire concerné par la viste sanitaire bovine d'enregistrer les résultats des interventions qu'il a réalisées via un formulaire de synthèse. Ces informations sont intégrées à la base de données nationale vétérinaire SIGAL, où elles sont à la disposition des services vétérinaires pour analyse des données et mise en paiement des interventions.

[Accéder au site](#)

dans une nouvelle fenêtre

[Mode d'emploi de la téléprocédure VSB \(format PDF - 1.2 Mo\)](#)

Haut de page

Sur le site, vous pouvez également suivre le chemin suivant :

- Accueil ('Se connecter à des services sécurisés') > Se connecter à un service > Visite Sanitaire Bovine (VSB)

The screenshot shows the 'MES DÉMARCHES' portal. At the top, there is a navigation bar with 'Accueil', 'Thématique', 'Mes dossiers en ligne', and 'Besoin d'aide'. Below this, a search bar and a 'Thématique' sidebar are visible. The main content area features a section titled 'Actualité' with the heading 'Clauses de transfert de DPU pour la campagne 2010'. To the right, there are two buttons: 'Se connecter à des services sécurisés' and 'Se connecter à un service'. A red dashed box highlights these two buttons with the text 'Ces 2 boutons ne concernent pas les téléprocédures FCO et VSB!'. A white arrow points from the 'Se connecter à un service' button to a zoomed-in view of the service selection menu. In this zoomed view, the 'Visite Sanitaire Bovine (VSB)' option is circled in blue, and a small box indicates it opens in a new window.

Quelque soit le chemin emprunté, vous serez ensuite dirigé automatiquement vers le portail d'authentification du ministère de l'agriculture.

Remarque : Lors de cette première connexion vous pouvez rencontrer des problèmes liés à la gestion des 'certificats' de sécurité par votre navigateur. Dans ce cas, reportez vous à l'annexe IV.

**IMPORTANT** : les boutons « Créer ou activer mon compte » et « Retrouver mon mot de passe » ne concernent pas les téléprocédures FCO et VSB.

\* \* \* \* \*

## Annexe II :

### AUTHENTIFICATION

Cette première étape est très importante car elle permet au vétérinaire sanitaire de s'authentifier pour accéder aux informations qui le concerne.

Le portail d'authentification est commun à toutes les téléprocédures développées par le ministère de l'agriculture. Il n'est pas spécifique à la téléprocédure VSB (par exemple, l'accès à la téléprocédure Fièvre catarrhale ovine (FCO) s'effectue à partir de ce portail). Les informations affichées y sont donc génériques. Lorsque vous êtes authentifié une fois, vous pouvez accéder à toutes les applications mises à votre disposition.

Pour vous identifier, tapez successivement dans les champs prévus à cet effet votre 'Identifiant' et votre 'Mot de passe', puis 'cliquez' sur le bouton 'Connexion'.

**Vous pouvez également utiliser votre certificat** (carte à puce et lecteur fournis par le Conseil supérieur de l'Ordre des vétérinaires) en cliquant sur le bouton 'Présenter mon certificat'.

MINISTÈRE DE L'ALIMENTATION, DE L'AGRICULTURE ET DE LA PÊCHE

MINISTÈRE DE L'ALIMENTATION DE L'AGRICULTURE ET DE LA PÊCHE

Portail d'authentification

Identifiant:

Mot de passe:

Connexion

Vous pouvez également vous authentifier en présentant votre certificat !

Présenter mon certificat

Accès sécurisé à une application

Bienvenue sur le système d'authentification du MAP

Vous souhaitez accéder à l'application **Sigal**. Cette application nécessite une authentification sécurisée.

L'identifiant d'un vétérinaire sanitaire pour une application Sigal comporte toujours 7 caractères et il est constitué comme suit :  
D'abord la lettre « V » en majuscule, puis le numéro ordinal du vétérinaire précédé si nécessaire de 0 (zéros) en nombre approprié.

En cas de problème pour une application Sigal, le contact est [sigal\\_administration.dgal@agriculture.gouv.fr](mailto:sigal_administration.dgal@agriculture.gouv.fr)

En cas d'oubli du code confidentiel ordinal, il est possible de le redemander par courriel à l'adresse [code-cso.paris@veterinaire.fr](mailto:code-cso.paris@veterinaire.fr) en précisant son numéro ordinal ainsi que le créneau horaire (heures de bureau) et le numéro de téléphone pour joindre personnellement le vétérinaire concerné.

Comment vous authentifier ?

Entrez votre **Identifiant** et votre **mot de passe** puis cliquez sur le bouton **Connexion**. Vous pouvez également cliquer sur le bouton **Utiliser mon certificat** pour vous authentifier par certificat.

Une fois authentifié(e), vous accéderez librement aux autres applications.

MINISTÈRE DE L'ALIMENTATION, DE L'AGRICULTURE ET DE LA PÊCHE

SG/SM/SDSI EAP V2.2.1-1

**L'identifiant** d'un vétérinaire sanitaire pour la téléprocédure VSB (comme pour la FCO) comporte toujours 7 caractères et il est constitué comme suit :

- D'abord la lettre « **V** » en majuscule,
- Puis le numéro ordinal du vétérinaire précédé si nécessaire de **0 (zéros)** en nombre approprié.

Si votre numéro ordinal est **315**, vous devrez saisir l'identifiant : **V000315**

Si votre numéro ordinal est **12907**, vous devrez saisir l'identifiant : **V012907**

**Le mot de passe** est votre code confidentiel ordinal, fourni par le Conseil Supérieur de l'Ordre des Vétérinaires (CSOV), en majuscule, appelé également 'code PIN'. En cas d'oubli du code confidentiel ordinal, vous pouvez le redemander par courriel à l'adresse [code-cso.paris@veterinaire.fr](mailto:code-cso.paris@veterinaire.fr) en précisant bien votre numéro national ordinal ainsi que le créneau horaire (heures de bureau) et le numéro de téléphone pour vous joindre personnellement.

Si la tentative de connexion a échoué, un message vous l'indique explicitement :



\* \* \* \* \*

## Annexe III :

# UTILISATION DE LA TELEPROCEDURE VSB

Une fois authentifié, vous accédez à la page d'accueil de la téléprocédure VISITE SANITAIRE.

## 1. Page d'accueil

La téléprocédure VSB présente une page d'accueil et 6 menus correspondant chacun à une étape et à une fonction bien précise :

Liste des différents onglets. Cf. ci-dessous.

Nom de l'utilisateur et numéro d'Ordre

« Fil d'Ariane ». Utilisation recommandée pour les retours en arrière\*

Un message d'actualité pourra être inséré à tout moment par la DGAL.

\* L'utilisation de la fonctionnalité de 'retour à la page précédente' du navigateur risque de désynchroniser les pages.

Pour la navigation, privilégiez l'utilisation des boutons disponibles dans la téléprocédure ('Retour à la page précédente') ainsi que le fil d'Ariane pour les retours en arrière. Sinon (en utilisant le bouton 'Retour' de votre navigateur) vous risquez d'avoir le message d'erreur suivant :

**'La page précédente était désynchronisée ! (Vous avez effectué un rechargement ou un retour en arrière)'**

Le fil d'Ariane correspond à la ligne en **bleu souligné** qui indique à quel niveau de l'arborescence vous vous trouvez

Les 'boutons' sont dans le texte des menus

Liste des communes

La page précédente était désynchronisée ! (vous avez effectué un rechargement ou un retour arrière)

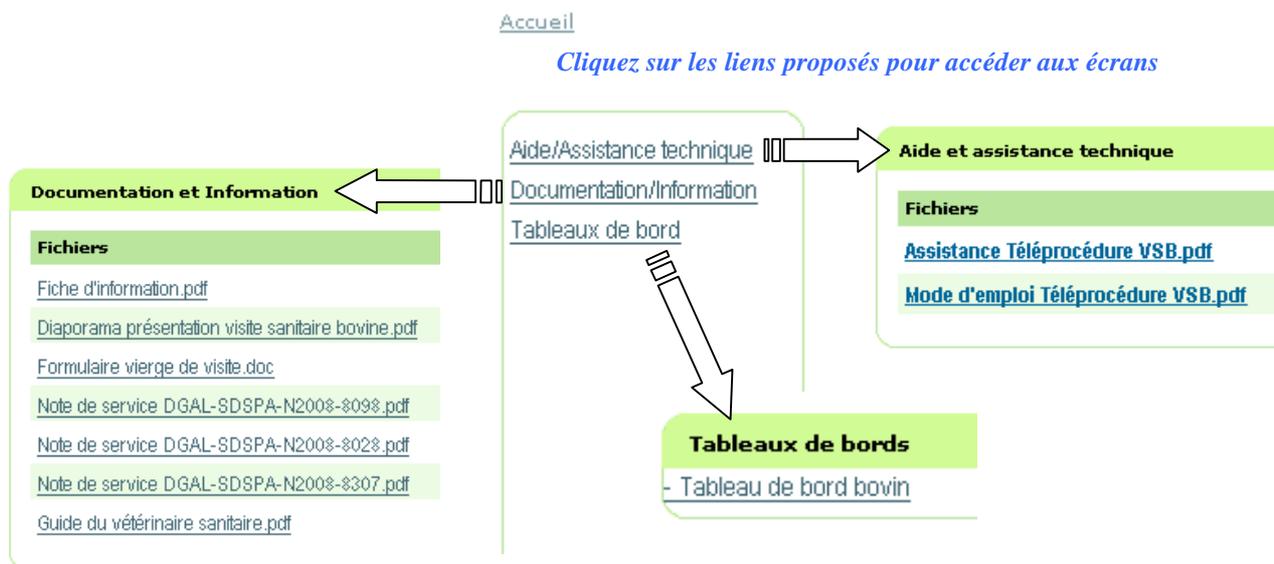
Si ce message apparaît, ce n'est pas grave.

Reprenez simplement le fil d'Ariane et poursuivez votre navigation.

Deux types de messages sont affichés :

- A droite du cliché, un message général de présentation de l'application ;
- Sous la photo, en rouge, un message d'actualité qui peut être modifié à tout moment par la DGAL (*information particulière relative à la campagne de vaccination, mise à jour des documents mis à disposition...*)

A partir de la page d'accueil, trois types de documents sont accessibles (en cliquant sur les titres des sections, vous accédez aux listes des documents ad' hoc ; en cliquant sur le document souhaité, celui-ci est téléchargé et s'affiche dans une page supplémentaire) :



## 2. Menu 'CR à enregistrer' (= 'Formulaire de synthèse à saisir')

### 2.1 Règles générales d'accès aux élevages :

- vous (ou l'association dont vous êtes membre) devez être désigné « vétérinaire sanitaire » par l'éleveur (et enregistré comme tel dans Sigal) ;
- vous devez avoir un mandat sanitaire dans le département de l'élevage recherché.

*NB : Si un VS membre d'une association est désigné personnellement par l'éleveur, il sera seul à pouvoir accéder à l'élevage concerné (ses associés ne pourront pas accéder à cet élevage).*

Dans ce menu (onglet), l'accès aux établissements peut s'effectuer en sélectionnant la commune d'implantation (la liste des communes est dynamique).

Cet onglet vous donne un accès aux élevages pour lesquels vous êtes (ou votre association le cas échéant) désigné « vétérinaire sanitaire ».

Afin de faciliter l'accès aux interventions, le choix a été fait d'afficher une présentation en premier écran :

- par département (premier critère, classement par ordre croissant) ;
- par commune (par ordre alphabétique).

Département :  Commune :

[Rechercher](#)

La recherche peut être affinée d'après deux critères :

le département :

Département :

ou la première lettre de la commune :

Commune :

[Rechercher](#)

**Liste des communes**

Département	Commune
27	<b>BOURG-BEAUDOIN</b>
27	<b>CHARLEVAL</b>
27	<b>ECOUIS</b>
27	<b>LA NEUVE-GRANGE</b>
27	<b>LE TRONQUAY</b>
27	<b>LETTEQUIVES</b>
27	<b>PERRIERS-SUR-ANDELLE</b>
27	<b>PERRUET</b>
27	<b>RENNEVILLE</b>
27	<b>VANDRIMARE</b>
76	<b>AUZOUVILLE-SUR-RY</b>
76	<b>BIERVILLE</b>
76	<b>BLAINVILLE-CREVON</b>
76	<b>BOIS-D'ENNEBOURG</b>
76	<b>BOIS-GUILLERFERT</b>

Vous pouvez accéder aux interventions en sélectionnant la commune de résidence de l'élevage recherché. Tous les établissements présents dans la commune dont vous êtes le vétérinaire sanitaire (ou votre association le cas échéant) seront alors affichés.

En cas de liste volumineuse, vous avez à votre disposition deux critères de sélection :

- le numéro du département ;
- la première lettre de la commune recherchée (toutes les communes commençant par cette lettre s'affichent).

*NB : seuls les numéros de département et les premières lettres des communes concernés sont proposés dans le menu déroulant.*

En cliquant sur une commune, le vétérinaire accède à la liste des établissements présents dans cette commune et pour lesquels il est désigné « vétérinaire sanitaire » par l'éleveur (ou son association).

[Liste des communes](#) > [CR à enregistrer](#)

Fil d'Ariane

Filière :  Libellé Etablissement :

Commune :  N°EDE :

Campagne :  N°Intervention :

[Rechercher](#)

**CR à enregistrer**

	N°EDE	Etablissement	Commune	N°Intervention	N°ORDRE	Filière	Campagne
<input type="checkbox"/>	35136107	BEUCHEE MARIE	JANZE	<b>100005470239</b>	501700	BOVINE	2009
<input type="checkbox"/>	35136257	PILARD ANDRE	JANZE	<b>100005470232</b>	501700	BOVINE	2009

[Toutes/Aucune](#)
[Retour à la page précédente](#)
[Editer la\(les\) Fiche\(s\) d'élevage](#)
[Editer la liste](#)

2 élément(s) présenté(s) par 1000. [ 1 ]

A ce stade, plusieurs actions sont possibles :

- imprimer la fiche d'élevage  [Editer la\(les\) Fiche\(s\) d'élevage](#) pour le ou les élevages sélectionnés (case(s) à cocher) ;
- sélectionner ou désélectionner tous les élevages  [Toutes/Aucune](#) ;
- imprimer la liste des élevages affichés à l'écran  [Editer la liste](#) ;
- saisir les données d'un formulaire de synthèse en cliquant sur le numéro d'intervention **100005470232** de l'établissement ;
- réaliser une recherche à partir de différents critères :
  - o N° EdE (« égal à » ou « commence par ») ;
  - o N° Intervention ;
  - o Libellé de l'établissement (par défaut « commence par ») ;
  - o Campagne
  - o Filière
  - o Commune

(NB : **n'oubliez pas de valider** vos critères de recherche avec le bouton  [Rechercher](#) )
- revenir en arrière (via le fil d'Ariane ou via le bouton  [Retour à la page précédente](#) ).

*Remarques :*

- *à ce jour seule la filière bovine est concernée par la visite sanitaire ;*
- *dans ce menu une seule commune est disponible compte tenu du mode de sélection des CR à enregistrés par commune (NB : module de recherche standard pour tous les menus)*
- *plusieurs campagnes sont proposées si deux campagnes sont ouvertes simultanément (par exemple les campagnes 2009 et 2010, entre le 08/02/10, date d'ouverture de la campagne 2010, et le 31/03/10, date de clôture de la campagne 2009) et si des visites sanitaires ne sont pas enregistrées sur la commune sélectionnée pour les deux campagne.*

**Attention : La fonctionnalité d'impression de documents (fiche d'élevage, formulaire de synthèse enregistré ou liste des élevages) déclenche l'ouverture d'une fenêtre que l'on appelle fenêtre « pop up » qui peut être bloquée par certains navigateurs. Dans ce cas reportez vous à l'annexe V.**

## 2.2 Saisir les données d'un formulaire de synthèse :

Accès à partir de la liste des « CR à enregistrer » ou du module de « Recherche » en cliquant sur le numéro d'intervention **100006686034**

Formulaire de synthèse bovine 100006686034 (Prévue)

**Informations générales**

SIRET : 44516490800011 EDE : 35136008 Etablissement : EARL MOISAN  
Adresse : RIMBOUILLERES  
35150 JANZE  
Coordonnées du VS (N°ORDRE, Libellé) :

**Motif de non réalisation**

Intervention non réalisable Motif :  Etablissement fermé  plus de bovin  refus de visite  délai dépassé

**Report des évaluations des 6 rubriques de la visite** (S: Satisfaisant A: à Améliorer NS: Non Satisfaisant)

\*DATE DE LA VISITE : 09/02/2010 JJ/MM/AAAA

1. Protection sanitaire de l'élevage	<input checked="" type="radio"/> S <input type="radio"/> A <input type="radio"/> NS
2. Locaux et équipements	<input checked="" type="radio"/> S <input type="radio"/> A <input type="radio"/> NS
3. Gestion sanitaire des animaux	<input checked="" type="radio"/> S <input type="radio"/> A <input type="radio"/> NS
4. Gestion de la pharmacie vétérinaire	<input checked="" type="radio"/> S <input type="radio"/> A <input type="radio"/> NS
5. Hygiène de la traite Sans objet car : (1) non laitier (2) adhérent à la charte des bonnes pratiques d'élevage	<input type="radio"/> (1) <input checked="" type="radio"/> (2) <input type="radio"/> S <input type="radio"/> A <input type="radio"/> NS
6. Tenue des documents sanitaires de l'élevage	<input checked="" type="radio"/> S <input type="radio"/> A <input type="radio"/> NS
7. Conclusion = Niveau global de maîtrise des risques sanitaires	<input checked="" type="radio"/> S <input type="radio"/> A <input type="radio"/> NS

**Données déclaratives de l'éleveur relevées par le vétérinaire sanitaire**

Existence de site(s) d'élevage secondaire(s) à distance, y compris transhumance	<input type="radio"/> oui <input checked="" type="radio"/> non
Centre de rassemblement sur le site de l'exploitation	<input type="radio"/> oui <input checked="" type="radio"/> non
Présence d'un atelier d'engraissement dérogatoire	<input type="radio"/> oui <input checked="" type="radio"/> non
Mélange d'aliments pour animaux à la ferme avec ajout d'additifs purs (urée, acides aminés, vitamines, hors agents d'ensilage) ou de pré mélanges d'additifs	<input checked="" type="radio"/> oui <input type="radio"/> non

[Retour à la page précédente](#) [Enregistrer et retour](#) [Enregistrer et Editer](#) [Enregistrer et Signer](#)

Rappel du numéro d'intervention et son statut (ici statut « Prévue » car non enregistrée).

Le bouton « Intervention non réalisable » rend accessibles les boutons relatifs aux « Motifs de non réalisation ».

La date doit être comprise entre la date de début de campagne et la date du jour.

Toutes les rubriques doivent être renseignées (ces boutons sont inaccessibles si l'intervention est déclarée non réalisable).

**NE PAS UTILISER LE BOUTON**  Enregistrer et Signer

Après avoir renseigné les résultats présents sur le formulaire de synthèse, vous pouvez :

- Consulter l'Aide concernant les motifs de non réalisation  ;
- Enregistrer le formulaire de synthèse et revenir à la liste des CR à enregistrer [Enregistrer et retour](#) ;
- Enregistrer et imprimer le formulaire de synthèse [Enregistrer et Editer](#) ;
- Annuler votre saisie [Retour à la page précédente](#) .

Message de confirmation si le choix est [Enregistrer et Editer](#) :

[CR Enregistrés](#) > [Formulaire de synthèse bovine \(100006686034\)](#)

La demande de l'édition " **Enregistrer et Editer** " au format pdf s'est déroulée correctement.  
Le résultat est disponible dans la fenêtre qui vient de s'ouvrir automatiquement.

Formulaire de synthèse bovine 100006686034 (Réalisée)

**Informations générales**

**Attention : La fonctionnalité d'impression de documents, notamment du formulaire de synthèse enregistré, déclenche l'ouverture d'une fenêtre que l'on appelle fenêtre « pop up » qui peut être bloquée par certains navigateurs. Dans ce cas reportez vous à l'annexe V.**

Message de confirmation si le choix est [Enregistrer et retour](#) :

[Liste des communes](#)

L'enregistrement s'est bien passé

Filière :	- Non renseigné -	Libellé Etablissement :	
Commune :	- Non renseigné -	N°EDE :	
Campagne :	- Non renseigné -	N°Intervention :	

[Rechercher](#)

#### CR à enregistrer

	N°EDE	Etablissement	Commune	N°Intervention	N°ORDRE	Filière	Campagne
<input type="checkbox"/>	35136078	CASTELLIER RENE	JANZE	<b>100006686026</b>	501700	BOVINE	2010
<input type="checkbox"/>	35136324	CORNU JOSEPH	JANZE	<b>100006686015</b>	501700	BOVINE	2010
<input type="checkbox"/>	35136092	FARI DES SOURCES	JANZE	<b>100006686024</b>	501700	BOVINE	2010

Après enregistrement du formulaire, l'intervention passe dans le menu « CR enregistrés ».

### **IMPORTANT :**

Un acte « enregistré » reste modifiable et est susceptible d'être mis en paiement par les services de la direction départementale en charge de la protection des populations (ex-DDSV).

Dès qu'un acte a été mis en paiement par les services de la direction départementale en charge de la protection des populations (ex-DDSV), le formulaire n'est plus modifiable et consultable via le menu « CR enregistrés », il est uniquement consultable via le menu « CR mis en paiement ».

NB : A ce jour la signature électronique (ou plutôt la ré-authentification sécurisée à l'aide de la carte à puce) n'est pas en œuvre. Par ailleurs, **contrairement à la téléprocédure FCO, il n'y a pas de validation des données par le bouton 'signer'. Dans la téléprocédure VSB, seul l'enregistrement est possible (l'état « signé » n'est pas possible).**

Si vous tentez d'utiliser le bouton  [Enregistrer et Signer](#) un message d'erreur s'affichera :

[CR Enregistrés](#) > [Formulaire de synthèse bovine \(100006](#)

**SIGN001 : Fonctionnalité non disponible.**

### 2.3 Contrôles automatiques et règles de gestion de la saisie avant enregistrement des données

La déclaration d'une intervention comme « Intervention non réalisable » (case à cocher) rend accessible les « Motifs de non réalisation » et rend inaccessibles les boutons de report des évaluations des rubriques du formulaire de synthèse.

[Liste des motifs \(100006686034\)](#)

Motif	Description	Droits d'écriture
Etablissement fermé	L'entreprise, caractérisée par son numéro SIRET, a fermé définitivement ses portes. Dans ce cas, vous devez vérifier que les établissements concernés sont fermés dans SIGAL et contacter l'EDE pour mise à jour de la BDNI	Vétérinaire sanitaire
Plus de bovin	Bien qu'habituellement pratiquée dans l'établissement (atelier non fermé), les bovins ne sont pas présents au moment de la visite	Vétérinaire sanitaire
Refus de visite	Utilisé dans le cas où l'éleveur a refusé formellement de faire réaliser la visite sanitaire par le vétérinaire	Vétérinaire sanitaire
Délai dépassé	Indique que la date de fin de la campagne est dépassée. Ce motif ne doit être utilisé par le vétérinaire qu'après la date marquant la fin de la campagne (ex : le 31/12/09 pour la campagne 2009)	Vétérinaire sanitaire

Un bouton d'aide  vous permet d'accéder aux définitions des motifs de non réalisation.

La « DATE DE LA VISITE » doit être comprise entre la date de début de campagne et la date du jour. Par exemple, la date du 01/02/2010 est antérieure au début de la campagne 2010 (fixée au 08/02/2010). Après une tentative d'enregistrement, si la date saisie ne répond pas à cette règle, alors un message d'erreur s'affiche et un signe (point d'exclamation rouge : « ! ») indique le champ à corriger :

**La date de l'intervention doit être supérieure ou égale à la date de début de la campagne 08/02/2010**

Pour une visite sanitaire réalisée, toutes les rubriques du formulaire de synthèse doivent être renseignées. En cas d'oubli, après une tentative d'enregistrement, si un champ n'est pas renseigné, alors un message d'erreur s'affiche et un signe (point d'exclamation rouge : « ! ») indique le champ à corriger :

**le champ " Protection sanitaire de l'élevage " doit être renseigné.**

Exemple d'erreur de saisie sur la date de la visite et non renseignement d'une rubrique :

Report des évaluations des 6 rubriques de la visite (S: Satisfaisant A: à Améliorer NS: Non Satisfaisant)

\*DATE DE LA VISITE :  ! JJ/MM/AAAA

1. Protection sanitaire de l'élevage  S  A  NS !

Message affiché en conséquence :

[Liste des communes](#) > [CR à enregistrer \(100006683770\)](#) > [Formulaire de synthèse bovine \(100006686034\)](#)

**La date de l'intervention doit être supérieure ou égale à la date de début de la campagne 08 / 02 / 2010**  
**le champ " Protection sanitaire de l'élevage " doit être renseigné.**

**Formulaire de synthèse bovine** 100006686034 (Prévue)

**Informations générales**

SIRET : 44516490800011 EDE : 35136008 Etablissement : EARL MOISAN  
 Adresse : RIMBOUILLERES  
 35150 JANZE  
 Coordonnées du VS (N°ORDRE, Libellé) :

**Motif de non réalisation**

Intervention non réalisable Motif :  Etablissement fermé  plus de bovin  refus de visite  délai dépassé

Report des évaluations des 6 rubriques de la visite (S: Satisfaisant A: à Améliorer NS: Non Satisfaisant)

\*DATE DE LA VISITE :  ! JJ/MM/AAAA

1. Protection sanitaire de l'élevage  S  A  NS !

2. Locaux et équipements  S  A  NS

3. Gestion sanitaire des animaux  S  A  NS

4. Gestion de la pharmacie vétérinaire  S  A  NS

5. Hygiène de la traite  
 Sans objet car :  (1)  (2)  S  A  NS  
 (1) non laitier  
 (2) adhérent à la charte des bonnes pratiques d'élevage

6. Tenue des documents sanitaires de l'élevage  S  A  NS

**7. Conclusion = Niveau global de maîtrise des risques sanitaires**  S  A  NS

**Données déclaratives de l'éleveur relevées par le vétérinaire sanitaire**

Existence de site(s) d'élevage secondaire(s) à distance, y compris transhumance  oui  non

Centre de rassemblement sur le site de l'exploitation  oui  non

Présence d'un atelier d'engraissement dérogatoire  oui  non

Mélange d'aliments pour animaux à la ferme avec ajout d'additifs purs (urée, acides aminés, vitamines, hors agents d'ensilage) ou de pré mélanges d'additifs  oui  non

[Retour à la page précédente](#) [Enregistrer et retour](#) [Enregistrer et Editer](#) [Enregistrer et Signer](#)

### 3. Menu « CR enregistrés »

La liste des CR enregistrés correspond aux formulaires enregistrés qui n'ont pas été mis en paiement par les services de la direction départementale en charge de la protection des populations (ex-DDSV).

CR Enregistrés

Filière :  Libellé Etablissement :

Commune :  N°EDE :

Campagne :  N°Intervention :

[Rechercher](#)

**CR Enregistrés**

	Date de réalisation	N°EDE	Etablissement	Commune	N°Intervention	N°ORDRE	Filière	Campagne
<input type="checkbox"/>	08/02/2010	35041018	EARL BOURG NEUF	BRIE	<b>100006686967</b>	11534	BOVINE	2010
<input type="checkbox"/>	08/02/2010	35136072	ANDRE NADEGE	JANZE	<b>100006683770</b>	11534	BOVINE	2010
<input type="checkbox"/>	08/02/2010	35136008	EARL MOISAN	JANZE	<b>100006686034</b>	11534	BOVINE	2010
<input type="checkbox"/>	27/01/2010	35239289	REVERDY JOSEPH	RETIERS	<b>100005469073</b>	15372	BOVINE	2009
<input type="checkbox"/>	27/01/2010	35239325	REVERDY MARGUERITE	RETIERS	<b>100005469071</b>	15372	BOVINE	2009
<input type="checkbox"/>	06/01/2010	35082019	CADOT ROLAND	COESMES	<b>100005470940</b>	15372	BOVINE	2009
.....								
<input type="checkbox"/>	10/10/2009	35220037	GARY ALAIN	PIRE-SUR-SEICHE	<b>100005469296</b>	15372	BOVINE	2009
<input type="checkbox"/>	18/02/2009	35028011	EARL DU LAUNAY	BOISTRUDAN	<b>100005471339</b>	15372	BOVINE	2009
<input type="checkbox"/>	10/02/2009	35054093	EARL DE LA JUTIERE	CHANTELOUP	<b>100005471125</b>	15372	BOVINE	2009

[Toutes/Aucune](#) [Signer les interventions sélectionnées](#)

124 élément(s) présenté(s) par 1000. [ 1 ]

**NE PAS UTILISER LE BOUTON**  Signer les interventions sélectionnées

(NB : liste tronquée)

A ce niveau, vous pouvez :

- **consulter ou modifier** un formulaire (« CR ») enregistré en cliquant sur le numéro d'intervention correspondant (ex : **100006686034**) ;
- réaliser une recherche à partir de différents critères :
  - o Filière (à ce jour seule la filière bovine est concernée)
  - o Commune (seules les communes pour lesquelles au moins un formulaire a été enregistré sont disponibles dans la liste proposée) ;
  - o Campagne (campagnes ouvertes à la date de la recherche)
  - o N° EdE (« égal à » ou « commence par ») ;
  - o N° Intervention (« égal à ») ;
  - o Libellé de l'établissement (par défaut « commence par ») ;

(NB : n'oubliez pas de valider vos critères de recherche avec le bouton [Rechercher](#) )

Pour information, les interventions réalisées (c'est à dire dont le formulaire est enregistré par téléprocédure) est affiché dans Sigal immédiatement et peuvent être mises en paiement le jour-même.

NB : Si vous tentez d'utiliser le bouton  un message d'erreur s'affichera :

[➤ CR à enregistrer](#)
[➤ CR enregistrés](#)
[➤ CR](#)

CR Enregistrés

**SIGN001 : Fonctionnalité non disponible.**

#### 4. Menu « CR mis en paiement »

Le menu [➤ CR mis en paiement](#) permet d'afficher la liste des formulaires de synthèse des visites sanitaires dont l'**opération** de mise en paiement est **initiée** (édition du mémoire d'honoraires pour transmission) par les services de la direction départementale en charge de la protection des populations (ex-DDSV).

[➤ CR à enregistrer](#)
[➤ CR enregistrés](#)
[➤ CR signés](#)
[➤ CR mis en paiement](#)
[➤ Visites confirmées non réalisables](#)
[➤ Recherche](#)

CR mis en paiement

Filière :  Libellé Etablissement :   
 Commune :  N°EDE :   
 Campagne :  N°Intervention :   
[➤ Rechercher](#)

**CR mis en paiement**

Date de réalisation	N°EDE	Etablissement	Commune	N°Intervention	N°ORDRE	Filière	Campagne
17/11/2009	35220165	GAEC GUILLET	PIRE-SUR-SEICHE	<b>100005469288</b>	15372	BOVINE	2009
12/11/2009	35333009	LOUVEL LUDOVIC	LE THEIL-DE-BRETAGNE	<b>100005468333</b>	15372	BOVINE	2009
10/11/2009	35136287	EARL SOURDRIL	JANZE	<b>100005470229</b>	15372	BOVINE	2009
10/11/2009	35220289	EARL GIBOIRE	PIRE-SUR-SEICHE	<b>100005469278</b>	15372	BOVINE	2009
09/11/2009	35333145	REISSARD IFAN-YVES	LE THEIL-DE-BRETAGNE	<b>100005468322</b>	15372	BOVINE	2009
////////////////////////////////////							
10/03/2008	35032018	BOUGET FRANCOIS	BOURGBARRE	<b>100003381018</b>	15846	BOVINE	2008
28/02/2008	35032044	EARL DU PORTAIL	BOURGBARRE	<b>100003381017</b>	15372	BOVINE	2008
10/02/2008	35165126	MOREL PATRICK	MARCILLE-ROBERT	<b>100003379621</b>	15846	BOVINE	2008
03/01/2008	35114024	DESILLES JEAN-LUC	FORGES-LA-FORET	<b>100003380243</b>	2900	BOVINE	2008

[Editer la liste](#)

**284 élément(s) présenté(s) par 1000.** [ 1 ]

(NB : liste tronquée)

A ce niveau, vous pouvez :

- **consulter** un formulaire (« CR ») mis en paiement en cliquant sur le numéro d'intervention correspondant (ex : **100005469288**) ;
- réaliser une recherche à partir de différents critères :
  - o Filière (à ce jour seule la filière bovine est concernée)
  - o Commune (seules les communes pour lesquelles au moins un formulaire a été enregistré sont disponibles dans la liste proposée) ;
  - o Campagne (campagnes ouvertes à la date de la recherche)
  - o N° EdE (« égal à » ou « commence par ») ;
  - o N° Intervention (« égal à ») ;
  - o Libellé de l'établissement (par défaut « commence par ») ;
 (NB : **n'oubliez pas de valider** vos critères de recherche avec le bouton [➤ Rechercher](#) )
- imprimer la liste des visites sanitaires affichées à l'écran (notamment après une recherche par critères) [Editer la liste](#).



## 7. Menu « Recherche »

Le menu **Recherche** permet d'afficher la liste des établissements avec différents critères :

- Le numéro EdE ;
- Libellé de l'établissement ;
- La commune ;
- Le numéro d'intervention de la visite sanitaire (accès au formulaire via le numéro) ;
- Le numéro d'Ordre du vétérinaire qui a enregistré le formulaire ou, le cas échéant, le numéro de l'association désigné « vétérinaire sanitaire » de l'élevage ;
- La filière concernée ;
- La campagne ;
- L'état de l'intervention (prévue ; non réalisable ; réalisée ; mise en paiement)
- La date de réalisation.



[Recherche](#)

\*N°Intervention :

\*N°EDE :

[Rechercher](#)

### Liste des interventions

N°EDE	Etablissement	Commune	N°Intervention	N°ORDRE	Filière	Campagne	Etat	Date de réalisation
35136028	GUILLEUX ALBERT	JANZE	<u>100003379924</u>	15846	BOVINE	2008	C	19/03/2008
35136310	ROBIN JOSEPH	JANZE	<u>100003379907</u>	15846	BOVINE	2008	C	27/05/2008
35136324	CORNU JOSEPH	JANZE	<u>100003379906</u>	15846	BOVINE	2008	C	28/05/2008
35136088	EARL NAVARRE	JANZE	<u>100003379916</u>	15846	BOVINE	2008	C	19/06/2008
35136078	CASTELLIER RENE	JANZE	<u>100003379917</u>	15846	BOVINE	2008	C	04/11/2008
35136092	EARL DES SOURCES	JANZE	<u>100003379915</u>	15846	BOVINE	2008	C	11/11/2008
35139156	EARL DU CABESTAN	LAILLE	<u>100003379877</u>	15846	BOVINE	2008	C	13/11/2008
35136298	EARL LES CERISIERS	JANZE	<u>100003379908</u>	15846	BOVINE	2008	C	14/11/2008
35136042	GAEC MAIGNAN	JANZE	<u>100003379919</u>	15846	BOVINE	2008	C	14/11/2008
35136278	MARION JEAN-YVES	JANZE	<u>100003379911</u>	15846	BOVINE	2008	C	14/11/2008
35136038	SCEA LA BRUYERE	JANZE	<u>100003379920</u>	15846	BOVINE	2008	C	17/11/2008
35136008	EARL MOISAN	JANZE	<u>100003379926</u>	15846	BOVINE	2008	C	18/11/2008
35136022	EARL DU FOUGEROUX	JANZE	<u>100003379925</u>	15372	BOVINE	2008	C	25/11/2008
35136019	GINGUENE JEAN-MARIE	JANZE	<u>100005470247</u>	15372	BOVINE	2009	C	03/10/2009
35136287	EARL SOURDRIL	JANZE	<u>100005470229</u>	15372	BOVINE	2009	C	10/11/2009
35136056	CHESNAY EMILE	JANZE	<u>100003379918</u>	501700	BOVINE	2008	N	09/02/2009
35136262	LOISEAU MARCEL	JANZE	<u>100003379914</u>	501700	BOVINE	2008	N	09/02/2009
35136078	CASTELLIER RENE	JANZE	<u>100006686026</u>	501700	BOVINE	2010	P	
35136324	CORNU JOSEPH	JANZE	<u>100006686015</u>	501700	BOVINE	2010	P	
35136092	EARL DES SOURCES	JANZE	<u>100006686024</u>	501700	BOVINE	2010	P	
35136022	EARL DU FOUGEROUX	JANZE	<u>100006686033</u>	501700	BOVINE	2010	P	
35136030	EARL LA HEULVRAIE	JANZE	<u>100006686031</u>	501700	BOVINE	2010	P	
35136206	EARL LA VENISE VERTE	JANZE	<u>100006683804</u>	501700	BOVINE	2010	P	
35136008	EARL LES CERISIERS	JANZE	<u>100006686017</u>	501700	BOVINE	2010	P	
35136008	EARL LES CERISIERS	JANZE	<u>100006686017</u>	501700	BOVINE	2010	P	
35136008	EARL LES CERISIERS	JANZE	<u>100006686017</u>	501700	BOVINE	2010	P	
35139149	DUMAST RENE	LAILLE	<u>100005470198</u>	15372	BOVINE	2009	R	22/12/2009
35136107	BEUCHEE MARIE	JANZE	<u>100005470239</u>	15372	BOVINE	2009	R	28/12/2009
35136061	HAMON MARIA	JANZE	<u>100005470241</u>	15372	BOVINE	2009	R	29/12/2009
35136257	PILARD ANDRE	JANZE	<u>100005470232</u>	15372	BOVINE	2009	R	29/12/2009
35136011	SACHET BERTRAND	JANZE	<u>100005470248</u>	15372	BOVINE	2009	R	30/12/2009
35136072	ANDRE NADEGE	JANZE	<u>100006683770</u>	11534	BOVINE	2010	R	08/02/2010
35136008	EARL MOISAN	JANZE	<u>100006686034</u>	11534	BOVINE	2010	R	08/02/2010

75 élément(s) présenté(s) par 1000.

[ 1 ]

(NB : liste tronquée)

Vous pouvez rechercher un établissement à partir de deux critères (cumulés ou non) :

- un numéro EdE (« commence par » ou « égal à »);
- un numéro d'intervention (« égal à »);

(NB : *n'oubliez pas de valider* vos critères de recherche avec le bouton  Rechercher )

Lorsque la recherche est infructueuse, un message s'affiche :

**RECH001 : Le numéro EDE saisi ne correspond pas à une de vos interventions.**

ou

**RECH002 : Le numéro d'intervention saisi ne correspond pas à une de vos interventions.**

ou

**RECH003 : Les numéros d'intervention et EDE saisis ne correspondent pas à une de vos interventions.**

Le champ du numéro EdE peut être renseigné totalement (« Egal à ») ou partiellement (« Commence par »).

*(pour information, les numéros EdE sont constitués de 2 chiffres pour le département, 3 chiffres pour le numéro de commune et 3 chiffres pour le numéro d'ordre. Par exemple, les établissements recensés à Janzé en Ille-et-Vilaine commence par 35136).*

#### **Les différents états d'un acte de vaccination sont :**

- « C » : **Mis en paiement**
- « N » : **Non réalisable**
- « R » : **Réalisé (Enregistré)**
  
- « S » : *Signé (cet état est inactif à ce jour dans la téléprocédure VSB)*

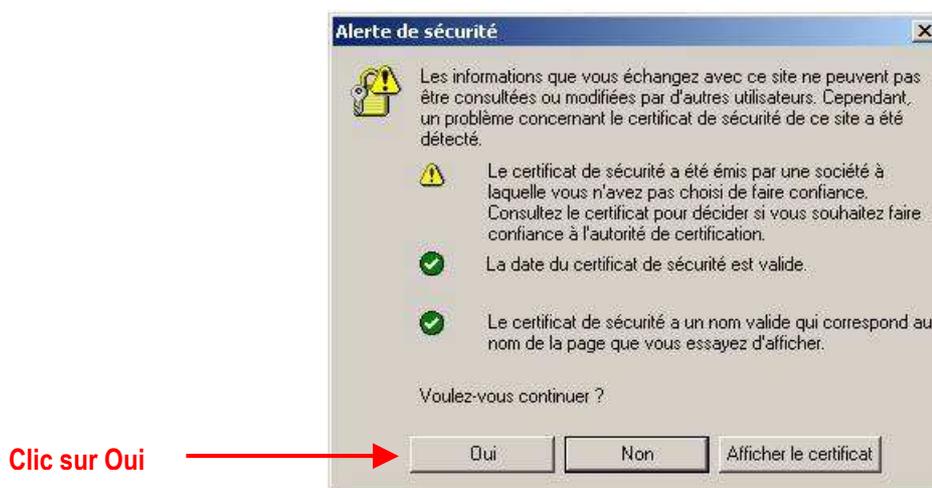
\* \* \* \* \*

## Annexe IV :

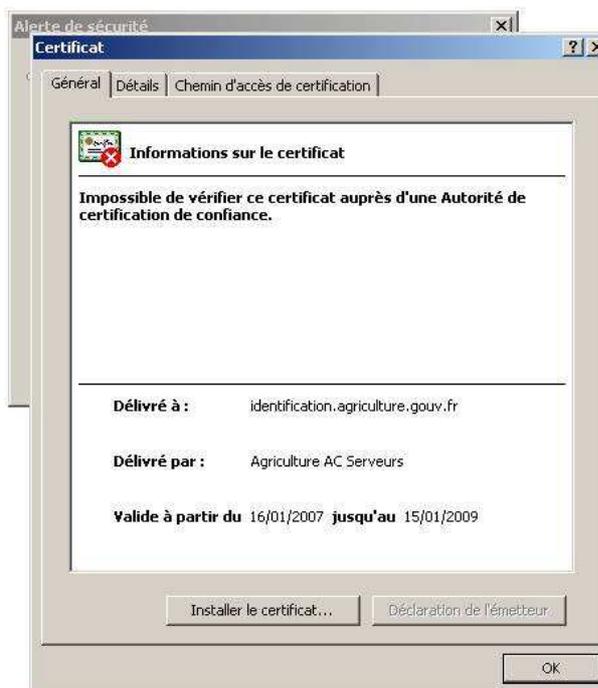
### CERTIFICAT

Lorsque vous aurez saisi l'adresse du site dans votre navigateur, vous pouvez recevoir en retour les messages suivants lié aux certificats :

Remarque : L'apparence de ces écrans peut être différente selon la version du navigateur



Et pour information, ce que vous verrez en cliquant sur 'Afficher le certificat'



Cas de Internet Explorer 7  
Choisir « poursuivre avec ce site Web (non recommandé) »



NB : les certificats de sécurité dont il est question ici n'ont rien à voir avec la signature électronique professionnelle certifiée, qui n'est pas nécessaire à ce stade. Il se peut que votre navigateur vous propose une liste de certificats (dont votre signature électronique professionnelle si elle est déjà installée sur votre PC) : ignorez cette étape en cliquant sur 'Annuler'.



## Annexe V :

### Préconisations techniques

La téléprocédure VSB est accessible à partir d'un navigateur Internet.

Les navigateurs certifiés compatibles pour l'usage de cette téléprocédure sont :

- Internet Explorer (à partir de la version 6) ;
- Mozilla (à partir de la version 2).

(NB : les autres navigateurs sont compatibles sans garantie)

L'ordinateur utilisant ce navigateur peut fonctionner sous Microsoft Windows® (garanti) et sous MacOS® ou Linux (non garanti).

La téléprocédure utilise du code Java script et affiche certains résultats dans des **fenêtres pop-up**.

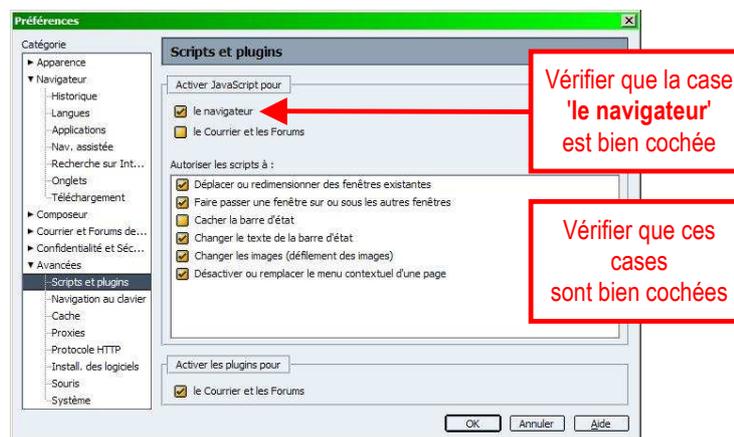
**Vous devez donc vous assurer que ces fonctionnalités sont autorisées par votre navigateur .**

(NB : Même remarque que pour l'Annexe IV 'Certificat', les écrans peuvent-être différents selon la version du navigateur)

## 1. Paramétrage du navigateur

### Mozilla

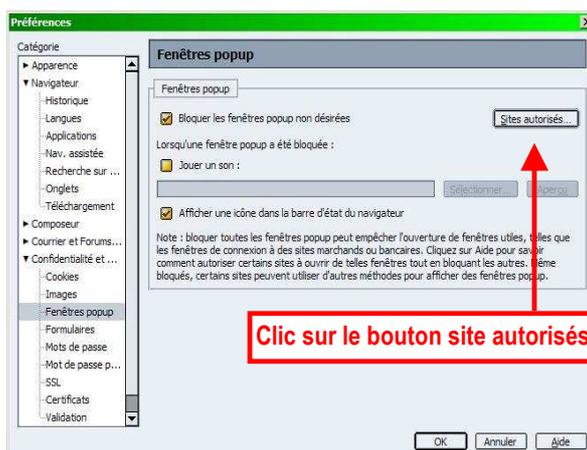
#### A. Activer Java script : Menu Edition > Préférences > Avancées > Scripts et plugins



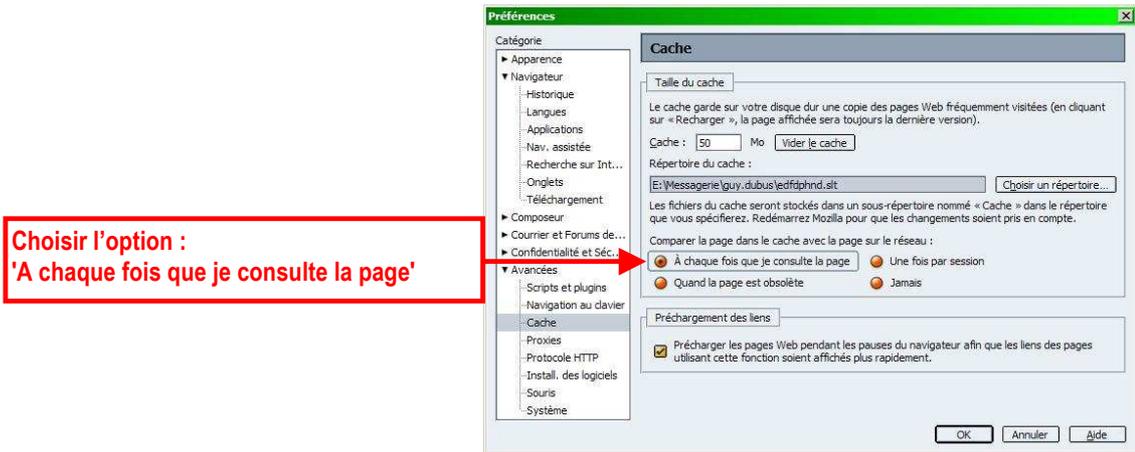
#### B. Autoriser le site pour l'ouverture de fenêtres 'pop-up' : Edition > Préférences > Confidentialité et sécurité > Fenêtre popup

Pour éviter d'être gêné lors de la navigation sur Internet par des fenêtres publicitaires, le navigateur est généralement configuré par défaut pour refuser toutes les fenêtres pop-up. Or les téléprocédures utilisent ces fenêtres pour afficher certaines informations comme l'édition de liste ou de formulaire.

Le but de cette manipulation est d'autoriser le l'affichage des fenêtres pop-up de la téléprocédure sans perturber le paramétrage existant.



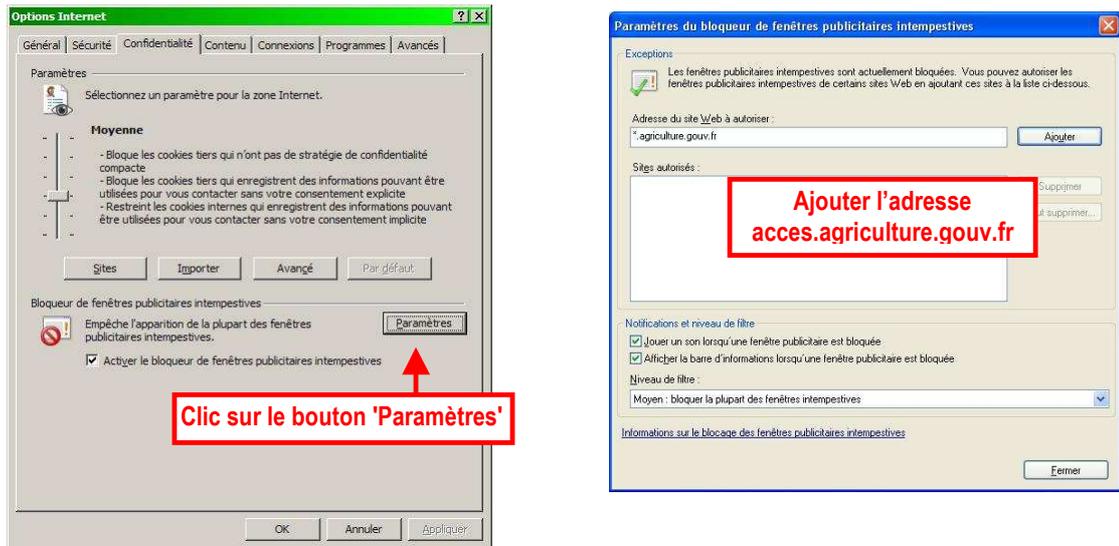
## C. Vider la mémoire cache : Edition > Préférences > Avancées > Cache



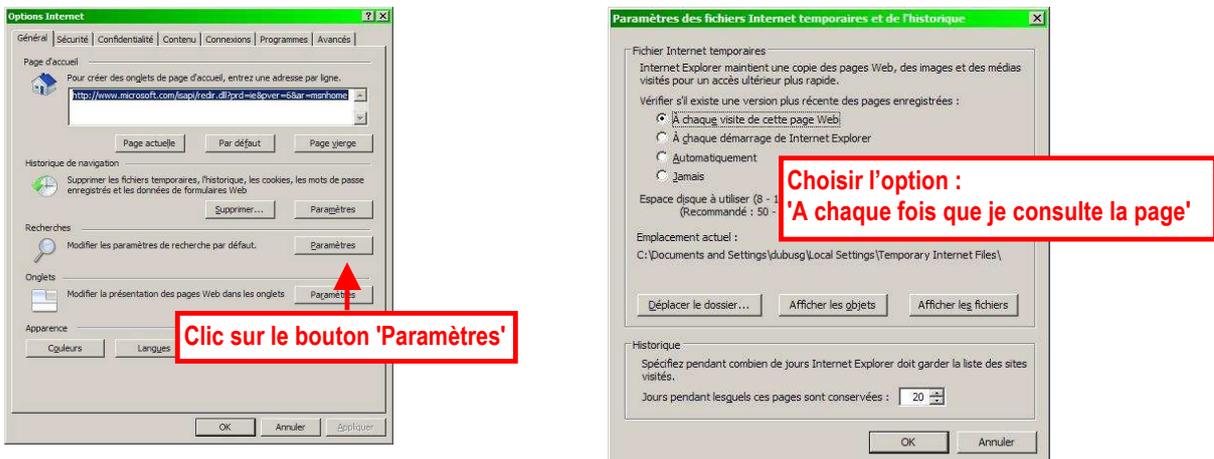
## Internet Explorer

### A. Site autorisé pour l'ouverture de fenêtres pop-up : Outils > Option Internet > Confidentialité

Pour éviter d'être gêné lors de la navigation sur Internet par des fenêtres publicitaires, le navigateur est généralement configuré par défaut pour refuser toutes les fenêtres pop-up. Or les téléprocédures utilisent ces fenêtres pour afficher certaines informations comme l'édition de liste ou de formulaire. Le but de cette manipulation est d'autoriser le l'affichage des fenêtres pop-up de la téléprocédure sans perturber le paramétrage existant.

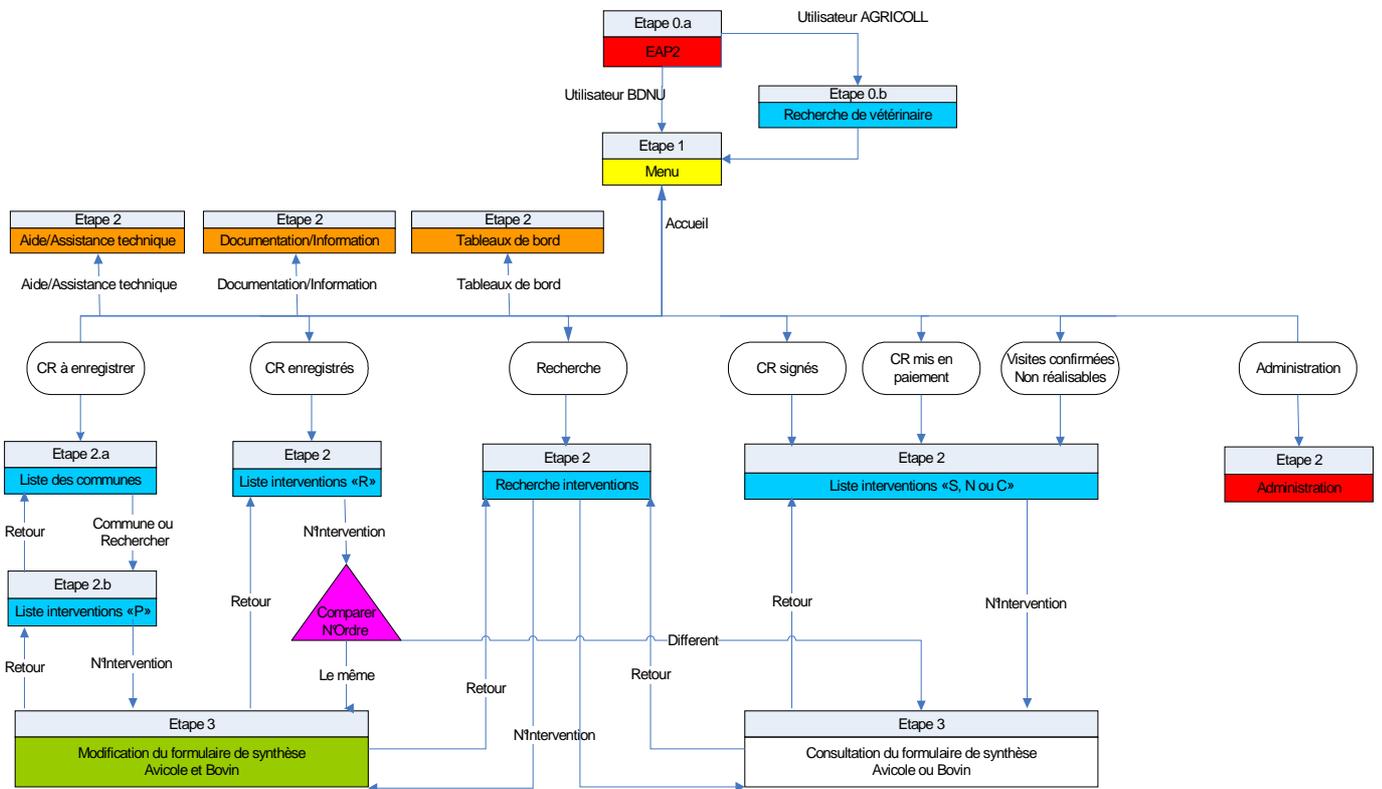


### B. Vider la mémoire cache : Outils > Option Internet > Général



Annexe VI :

Schéma – Navigation générale – téléprocédure VSB



Code des couleurs:

- Rouge : Ecran non géré par l'application
- Vert : Ecran de modification
- Bleu : Ecran de recherche
- Jaune : menu
- Marron : Ecran d'édition ou de téléchargement de documents
- Transparent : Ecran de consultation
- blanc : Menu
- Rose : Triangle de comparaison